



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-trois le 22 mai à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 15/05/2023  
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,  
Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE,  
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Raymonde HABOUZIT  
Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME,  
Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE  
Excusés :  
Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD  
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX  
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON  
Secrétaire de séance : Gilles AUDRAS

**OBJET : DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET**

Mr le Maire informe de la réintégration dans la collectivité au 1<sup>er</sup> juillet 2023 d'un agent ayant bénéficié d'une mise en disponibilité pour suivre son conjoint pendant 5 ans. Compte tenu de la réorganisation des services depuis lors et des recrutements successifs, il n'est pas possible de réintégrer l'agent sur la durée de travail initiale du poste occupé. Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-3 du code général de la fonction publique, M. le Maire propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien (adjoint technique) à temps non complet créé initialement pour une durée de 19h30minutes par semaine par délibération du 27/06/2014, à 17heures35minutes par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (seuil d'affiliation : 28 heures/semaine)

Mr le Maire propose de modifier le temps de travail de l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi à temps non complet relevant du grade d'adjoint technique, à raison de 17heures35minutes hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget communal.

Le Maire,  
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 22/05/2023  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
Gilles AUDRAS



Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2023

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS	Durée hebdo
<u>Filière administrative :</u> Attaché territorial Adjoint administratif territorial	Attaché Adjoint adm ppal 1 <sup>ere</sup> Classe Adjoint administratif	1 1 1	35 h 35 h 12 h (non pourvu)
<u>Filière technique :</u> Agent technique	Agent de maîtrise principal Adjoint technique ppal 1 <sup>ere</sup> classe  Adjoint technique ppal 2 <sup>eme</sup> classe  Adjoint technique	1 5  4  4	35 h 35 h (non pourvu) 35h 27h15' 35 h 35 h 34 h 34h30'(non pourvu) 19h12' (non pourvu) 14h00 35 h 35 h 29h45' 17h35'
<u>Filière culturelle :</u> Agent du patrimoine	Assistant de conservation Adjoint du patrimoine ppal 1 <sup>ere</sup> classe	1 1	35h00 35h00 (non pourvu)
<u>Filière animation :</u> Animateur	Animateur ppal 1 <sup>ere</sup> classe Animateur	1 1	35h00 35h00 (dispo)